



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 45

Jean COUPE

POUR AFFICHAGE

N/Réf. : JC/nv/2762

DATE : 3 juin 1992

OBJET : Système de libération 3 anneaux.

MATERIELS CONCERNES : Certains élévateurs Parachutes de France

TEXTE :

Le C.T.P. porte à la connaissance des utilisateurs les informations suivantes, qui lui ont été adressées par le Service Qualité de Parachutes de France :

"Nous avons récemment constaté que certains des petits anneaux (n° 5, diamètre ext. 19 mm) sur élévateurs V3 et mini présentaient un marquage PF abrasif qui, dans des cas très rares, peut user prématurément la boucle de verrouillage.

Nous engageons donc les possesseurs d'élévateurs PF récents (fabriqués il y a 2 ans au plus) à en contrôler les petits anneaux et le loop de verrouillage.

** Si un anneau présente un caractère abrasif, il doit être frotté avec de la toile émeri (00 ou 0).*

** Si le loop présente une usure anormale due à l'abrasion du petit anneau, l'utilisateur doit nous retourner l'élévateur pour remise en conformité.*

Nous vous saurions gré de diffuser cette information auprès des personnes concernées.

Bien que cet incident arrive très rarement, des dispositions ont naturellement été prises pour que cela ne se reproduise pas sur les produits neufs livrés actuellement."

En ce qui concerne tous les systèmes de libération 3 anneaux, nous vous rappelons les consignes suivantes d'utilisation :

- contrôle périodique du loop de verrouillage
- contrôle et nettoyage des câbles de libération et lubrification de ces derniers

- contrôle de la fixation des gaines de libération et nettoyage interne de celles-ci avec écouvillon
- malaxage de la partie terminale de la sangle des élévateurs pour assouplir celle-ci au niveau de ses points de contact avec les anneaux

DECISION FEDERALE : Affichage dans tous les centres écoles.

DATE D'APPLICATION : Dès réception de la circulaire.

DIFFUSION :

Président FFP

DTN

Membres du CTP

Directeurs Techniques

Société Parachutes de France (à l'attention de Mr. O. RHEIN)

Mr. Y. CHALOIN

Mr. J.F. PRUNIER